



**AGRESSION D'UN CONTROLEUR :**  
**2400 € d'amende ... AVEC SURSIS !!!**

**Après l'agression d'un contrôleur du travail par un restaurateur de Soissons (02) le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et trois renvois de la date de jugement, la peine est tombée : 2 400 € d'amende avec SURSIS.**

**Nous demandons que le Ministère, dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents, continue de financer, comme il l'a fait en première instance, les frais d'avocat afin de permettre à la contrôleur agressée de faire appel de cette décision.**

**Nous attendons de voir quelle sera la décision de l'administration quant à la demande qu'elle fera ou non au parquet de faire appel et le soutien matériel à l'agent par le financement de son appel.**

**La négative appellerait évidemment une action forte et mobilisée des agents de l'inspection.**